

La construction de la nouvelle église

(1890-1910)

par André Cousineau

Le dossier sur la construction de l'église actuelle que l'on peut consulter aux Archives de l'évêché de Sherbrooke nous fournit des informations intéressantes sur cette affaire qui a tenu en haleine la paroisse durant de longues années.

Même si l'église actuelle est inaugurée en 1909, l'histoire de sa construction remonte au début des années 1890.

Le curé Joseph-Ernest Simard arrive en fonction le 10 octobre 1890. À peine un mois plus tard, le 2 novembre, à la demande de Mgr Racine, il procède à la nomination des trois premiers marguilliers. Odilon Martel est nommé marguillier en charge tandis que les deux autres élus sont Pierre Goupil et Edmond Grenier. Ceux-ci vont jouer un rôle important dans le dossier de la nouvelle église.

Le premier document du volumineux dossier de la nouvelle église porte sur une requête adressée à Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, en date du 31 août 1892 pour la construction d'un nouveau presbytère. La requête mentionne qu'il est dans un tel état qu'il est important d'en construire un nouveau. Il est signé par 45 paroissiens de Piopolis. C'est le 13 novembre 1895 que le nouveau presbytère est béni par le nouvel évêque de Sherbrooke, Mgr Larocque.

Plusieurs années passent avant que l'on reparle des améliorations à apporter aux bâtiments de la fabrique. Ce n'est que le 10 décembre 1899 et le 21 janvier 1900 que les anciens et nouveaux marguilliers se réunissent pour accorder un contrat à Jean Houle pour la construction d'une nouvelle grange et d'une nouvelle étable de la fabrique.

Le 17 juillet 1900, le curé Castonguay demande à l'évêque ses plans pour la construction d'une nouvelle église. Deux jours plus tard, le vicaire général Chalifoux répond que l'évêque ne peut permettre la construction d'une nouvelle église avant que le projet ne soit plus élaboré.

Un an plus tard, soit le 22 août 1901, c'est officiellement la première requête des paroissiens à Mgr Paul Larocque pour la construction d'une nouvelle église. La grande majorité des paroissiens apposent leur signature ou leur marque car plusieurs ne savent écrire. On commence à parler de l'endroit où serait située la nouvelle église dans une lettre du curé Raymond. Il mentionne que la paroisse est prête à construire l'église sur une terre située au coin de la route qui va à St-Léon (aujourd'hui Val-Racine). Le maire de l'époque, Romain Cousineau, écrit à l'évêque le 16 octobre. La lettre mentionne que les paroissiens souhaitent que l'église soit changée de place. Elle ajoute qu'il y a d'autres endroits plus préférables et plus près du centre. La lettre parle aussi du désir de l'évêque de changer le cimetière de place. En attendant, les paroissiens l'ont clôturé à la demande du curé.

Le 27 octobre 1901, le vicaire Chalifoux rencontre les marguilliers et il explique au curé Baron le contenu de la rencontre dans une lettre du 30 octobre. Deux points ont été abordés :

1° on doit creuser des fosses pour s'assurer de la nature du sol d'un nouveau cimetière;

2° au sujet de l'église :

- l'évêque ne permettra pas que l'église soit construite ailleurs que là où est la première église;
- il ne serait pas opposé à un projet de la construire en avant du presbytère actuel;
- il suggère de commencer les procédés d'une nouvelle répartition de \$5 000.

Le 5 novembre 1901, l'évêché fait le point au sujet du cimetière et de la nouvelle église :

1° l'évêque suggère à la fabrique de demander au conseil municipal d'entourer le nouveau cimetière d'une clôture convenable. Le cimetière devra avoir 250 pieds par 355 pieds de profondeur;

2° il demande à la paroisse de faire le nécessaire de façon à ce que les syndics puissent collecter le premier versement de la répartition au mois d'avril 1901.

Comme les choses n'avancent pas rapidement, les paroissiens adressent une seconde requête à l'évêque le 7 janvier 1902. La lettre mentionne que l'église est dans un tel état de vétusté qu'il est impossible de la réparer. Elle ne peut contenir la foule qui s'y rend. La sacristie est également dans un état de vétusté.

Cette seconde requête aura son effet puisque le vicaire Chalifoux vient diriger une assemblée des paroissiens le 9 février 1902. L'assemblée statue sur trois points :

- que la requête de cinquante paroissiens pour la nouvelle église forme la majorité des paroissiens;
- que l'église et la sacristie ne sont plus susceptibles d'être réparées;
- que la construction d'une nouvelle église est nécessaire;

L'évêque fixe l'emplacement de la nouvelle église à environ 50 pieds à l'est du chemin de Marsboro, le portail de la nouvelle église devant être tournée vers l'ouest. L'église sera construite en bois et aura environ 106 pieds de longueur, 50 de largeur et 24 pieds de hauteur au-dessus des lambourdes (plancher) et la sacristie 29 pieds de longueur, 26 pieds de largeur et 16 pieds de hauteur entre les deux planchers finis. Deux jours plus tard, le premier décret de Mgr Larocque reprend les indications de l'assemblée du 9 février. Le décret stipule également que la construction ne sera autorisée avant qu'un plan ne lui soit soumis pour approbation.

Le 3 mars 1902 le curé Raymond écrit à l'évêché pour parler d'une nouvelle proposition pour modifier l'emplacement de l'église: M. Odilon Martel, propriétaire d'un emplacement en face de la première église, s'engage à vendre un arpent carré bâti pour la somme de 500\$. Le propriétaire de l'emplacement derrière celui de M. Martel consentirait à vendre un arpent carré pour 40\$. M. Pierre Goupille, voisin de M. Odilon Martel consentirait à donner 60 pieds de front sur 200 arpents de profondeur si bien que le nouveau terrain aurait une superficie de 240 pieds de front par 200 arpents de longueur.

Les paroissiens doivent maintenant se réunir pour élire les trois syndics chargés d'exécuter le décret de l'évêque pour la construction de la nouvelle église et d'une nouvelle sacristie. Elle se tient le 9 mars 1902. Les deux premiers syndics sont élus à l'unanimité : Edmond

Grenier et Pierre Goupille, fils. Quatre candidats se présentent pour le troisième poste. Romain et Damase Cousineau n'auront aucun vote, Jean Houle en recevra 5 tandis que Walston Gaumont obtiendra 9 voix. Ce dernier est donc élu à la majorité. Le curé mentionne que le dernier vote est pris après le départ d'un grand nombre de paroissiens qui voulaient recommencer le vote.

Plus de deux plus tard, soit le 29 juin 1904, un certain nombre de paroissiens adresse une requête à l'évêque pour le supplier de fixer la nouvelle église sur le bord du lac Mégantic à trois milles de la vieille église. L'évêque répond le 1 juillet en mentionnant que tout changement de site devra être approuvé par la majorité des paroissiens, soit les 4/5; or 48 paroissiens sont en faveur et 26 sont contre. L'évêque indique également que plusieurs familles sont venues s'installer près de l'actuelle (la première) église et que ce serait un tort que de la déplacer alors qu'elle est à cet endroit depuis 30 ans.

Le 19 juillet 1904, Romain Cousineau et Israël Dubuc se rendent à l'évêché pour expliquer que les paroissiens à la tête du lac sont découragés. L'église actuelle est à 2 milles des limites du côté de Marsboro, 6 milles du côté de Woburn, du lac à l'église il y a 2 milles et de l'église à la ligne de la paroisse en opposition au lac, il y a 4 milles. Selon eux, l'église devrait être plus au centre. Le vicaire-général Chalifoux conseille aux deux visiteurs de faire un exposé par écrit pour expliquer les raisons du changement du site.

Le 7 août 1904, Romain Cousineau et Israël Dubuc envoient une lettre à l'évêché reprenant les mesures de la visite du 19 juillet. Les deux paroissiens demandent également que l'obligation des 4/5 des paroissiens de s'entendre sur un emplacement soit repoussée au printemps 1906. La lettre ajoute que les paroissiens vivant plus près du lac sont désavantagés et découragés.

Comme le choix du site pose toujours problème, le vicaire général vient faire enquête auprès des paroissiens le 9 novembre 1905. Il rencontre 38 paroissiens. Le document montre que les paroissiens sont très divisés sur la question et sont très peu optimistes quant à dégager une majorité en faveur d'un site précis. On voit que deux grandes tendances se dessinent : ceux qui sont en faveur du site de l'ancienne église et ceux qui favorisent la jonction du chemin du village et du chemin de Bury. Certains commencent à parler d'un site près du lac. D'autres paroissiens habitant sur le chemin de Bury trouvent plus commode de se rendre à St-Léon. Des paroissiens comme Edmond Grenier et Weston Gaumont suggèrent même un moyen radical pour forcer les paroissiens à s'entendre : que l'évêque enlève le curé pendant un certain temps.

Sept mois plus tard soit le 25 juin 1906, le vicaire-général Chalifoux écrit à Romain Cousineau pour lui demander d'étudier trois sites possibles, de donner les raisons favorables ou défavorables pour chacun d'eux et de les dicter à M. le curé.

#1: cet emplacement est situé sur la ferme de M. Joseph Gagné près du chemin de Bury

#2: le second représente un terrain plus élevé que le premier possédant une vue sur le lac. Le vicaire-général craint que ce terrain soit humide et qu'il soit éloigné du chemin de Bury

#3 le troisième est un terrain plat, situé à une certaine distance du lac et à l'extrémité de la terre de M. Joseph Gagné. L'avantage de ce terrain est qu'il est situé à la jonction des chemins venant des trois directions.

M. Chalifoux se pose ensuite des questions sur les préférences des différents groupes qui s'affichent pour un site en particulier.

Dans un document non daté, probablement de l'été 1906, une convention est dressée pour tenter d'arriver à une entente entre les partisans du site de l'ancienne église et ceux du chemin de Bury. Les positions sont tellement campées que la tentative est infructueuse. Trois paroissiens, Edmond Grenier, Walston Gaumond et Pierre Goupil s'y opposent tandis que Romain Cousineau, Israël Dubuc et Joseph Gagné acceptent les termes de la convention. Ce sera sûrement un argument qui amènera Mgr Larocque à trancher définitivement la question plus d'un an plus tard.

Le 28 août 1906, M. Joseph Gagné s'engage à vendre une terre pour la construction de l'église pour la somme d'un dollar. Elle est d'une superficie de 17 acres dont 2 ½ de profondeur. Elle est située dans la partie sud du lot #7. Il promet également de vendre un autre lot pour servir de cimetière.

Le 18 septembre de la même année, faisant écho aux rumeurs de la lettre précédente, les trois syndics élus pour la construction de l'église demandent expressément à l'évêque de pouvoir consulter les paroissiens car, selon eux, ceux-ci sont opposés en majorité à cet emplacement. L'évêque accuse réception de la lettre le 25 septembre et le 28, les syndics suggèrent que l'église devrait être bâtie sur le lot #7 du 1^{er} rang (son emplacement actuel). Ils croient qu'avec cet emplacement, un petit village naîtrait avant longtemps, avantage que n'offre pas la terre de M. Gagné. Un des trois syndics, Walston Gaumond, vient renchérir dans une lettre du 2 octobre.

Les partisans de la terre de M. Joseph Gagné s'affairent également. Dans une lettre du 6 octobre, 40 paroissiens supplient humblement Mgr Larocque de bien vouloir choisir l'emplacement de M. Gagné. Le 16 octobre, les trois syndics affirment que 10 à 15 personnes ont signé la requête du 6 octobre sous de fausses représentations. Ils mentionnent que l'évêque peut choisir le site qui lui convient mais suggèrent que cette décision soit prise au plus tôt devant l'inimitié entre les paroissiens.

Le 6 mars 1907, le vicaire Chalifoux fait état d'une lettre reçue d'un M. Dodge, représentants de propriétaires de terrains près du lac, qui affirme qu'il n'est pas autorisé à donner une partie de ces terrains pour l'église.

Pour la première fois, dans une lettre au curé Raymond en date du 26 septembre 1907, nous entendons parler d'un terrain qui sera finalement celui où sera construite la nouvelle église. Cette lettre concerne l'arpentage d'un terrain venant de trois propriétaires : M. Chouinard cède au moins trois arpents, M. Pierre Roy six et M. André Thivierge deux. Ce terrain sera finalement acquis le 30 octobre 1907.

Le 11 novembre 1907, c'est finalement le décret de Mgr Larocque sur la fixation du site de la nouvelle église dont de larges extraits ont paru dans de nombreux écrits sur la paroisse de Piopolis. Mgr Larocque fait état des divisions au sein de la paroisse puisqu'entre le premier décret de 1902 et celui-ci, quatre emplacements ont été proposés soit :

1° le site de la première église;

2° un site en face du presbytère: c'est la terre d'Odilon Martel dont nous avons parlé plus haut;

3° un site à un mille et ½ de la première église vers Marsboro: la terre de M. Gagné;

4° et finalement un emplacement près du lac.

Mgr Larocque fait état des nombreuses pressions exercées par les différents groupes entre 1902 et 1907. Ces divisions ont freiné, selon lui, la prospérité de la paroisse. C'est pour cela, qu'ayant acquis un emplacement près du lac, l'évêque décide de fixer la construction de l'église à cet endroit. Ce terrain est situé sur l'ancien lot #7 (#14 du nouveau plan cadastral). L'église aura la façade tournée vers le nord-est et sera érigée à 100 pieds du chemin qui longe le lac Mégantic et, du côté de l'épître, à soixante pieds de la route.

Peu de temps après, le curé Raymond fait montre de son inquiétude dans une lettre datée du 12 décembre 1907 devant la position de deux groupes opposés à l'emplacement choisi par l'évêque. Le premier groupe, dirigé par Joseph Cousineau père et fils, Odilon Martel et Gélase Martel, refuse de se soumettre au décret de l'évêque et le critique ouvertement. Le second, dirigé par Romain Cousineau, Israël Dubuc et Joseph Gagné, attend le moment de la nouvelle répartition pour s'opposer à la décision de l'évêque. Le curé craint même que les trois syndics ne soient pas réélus.

Six mois plus tard, le 14 juin 1908, une assemblée des paroissiens est convoquée, premièrement pour fixer une nouvelle cotisation et deuxièmement effectuer un emprunt de 2 000\$ pour la nouvelle église. Cinquante-huit paroissiens approuvent la proposition tandis que vingt-sept s'y opposent. Cette même journée, le contrat de construction est signé chez le notaire Ernest Sylvestre de Sherbrooke entre les syndics de la paroisse et Dionis Désilets, entrepreneur, pour une somme de 8 875\$. Les architectes Grégoire et Audet de Sherbrooke avaient dessiné les plans de la future église.

À l'automne, la construction de l'église étant avancée, le chantier ferme pour l'hiver. Quelque temps plus tard, un événement aurait pu avoir des conséquences graves. Un incendie, sans doute allumé par une main criminelle, se déclare dans le boisé face à l'église. Les auteurs comptaient sur le vent nord pour propager les flammes à l'église en construction. Heureusement, le vent tourne et épargne le lieu saint mais 800 acres boisés sont détruits par les flammes.

Avant la reprise des travaux en 1909, une assemblée des paroissiens est convoquée le 7 février pour :

1° vendre la terre, maison et grange appartenant à la fabrique à un prix minimum de 1 000\$ et de permettre de vendre séparément la bâtisse de l'ancienne église; le terrain sera vendu à M. Isidore Morin pour la somme de 1 300\$ par contrat le 26 avril 1909.

2° de contracter un emprunt ne devant pas dépasser la somme de 3 000\$ pour la construction d'un nouveau presbytère. La proposition est acceptée à l'unanimité par 47 paroissiens. Une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, tenue le même jour, vient entériner la décision des paroissiens. La construction du presbytère est confiée au même entrepreneur que pour l'église : M. Dionis Désilets pour la somme de 3 200\$.

La nouvelle église est finalement bénie le 26 août 1909 par Mgr Larocque.

Un certain nombre de citoyens n'accepteront pas le déménagement de l'église. Parmi ceux-ci soulignons les noms d'Odilon Martel, dernier zouave, qui ira s'établir à Lac-Mégantic. Son corps repose dans le cimetière de Lac-Mégantic aux côtés de celui de son fils. Pour sa part, la famille Cousineau se transporte principalement dans la région de Montréal. Cependant, un de ses membres, Jules Cousineau, quitte la paroisse vers 1920 et revient dans les années 1940 s'installer dans le chemin de Bury. Il sera propriétaire d'un 5-10-15¢ à Lac-Mégantic. Son corps repose actuellement dans le cimetière de Piopolis.

Le chapitre de la construction de la nouvelle église se clôt avec l'achat d'un terrain de M. Joseph Gagné le 16 octobre 1910 par la fabrique pour servir de cimetière. Ce terrain, un des deux possédés par M. Gagné, et dont nous avons parlé plus haut, mesure 418 pieds de front par 200 pieds de profondeur. M. Gagné vend ce terrain pour la somme de 133,34\$. C'est à cet endroit que se trouve l'actuel cimetière. Les corps ne seront transférés dans le nouveau cimetière qu'à partir de 1923.